

# UN NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE MONDIALE POUR PLUS D'EQUITE. UNE UTOPIE ?

Bérénice Van Den Driessche

Tiers-Monde, le réveil - Les voix du Sud émergent - Brève coopération -  
Obsolescence du NOEI

« *Le Tiers-Monde n'est rien et demande à devenir quelque chose dans l'ordre mondial* » affirment P. Touchard et alii dans l'ouvrage *XXème siècle, siècle des excès*. Au sortir de longues années de colonisation, face à leurs nouvelles indépendances et au lot de difficultés économiques et d'obstacles au développement qu'ils rencontrent, certains leaders du Tiers-monde, s'allient et revendiquent, en 1974, un « *Nouvel ordre économique international* » (NOEI). Conscients que la loi du nombre joue en leur faveur et qu'une unité politique les rendra plus forts, ils exigent une remise en question des relations Nord-Sud pour plus d'équité.

Décidés à peser plus lourd dans les relations internationales et aspirent à « *mettre fin à la division du monde en zone d'abondance et de pauvreté* » et à « *disposer à leur gré de leurs propres ressources naturelles* » C'est que, malgré quelques succès, notamment, celui



C'est à la conférence des Non-alignés que sont nées les revendications pour le Nouvel ordre économique international (NOEI). (Source: <http://www.g77.org/40/gallery.htm>)

**de la hausse du prix du pétrole, édicté par les pays de l'OPEP, Le Tiers-Monde reste économiquement dépendant du Nord. En cette décennie de Guerre froide, le soutien économique devient alors une arme politique et le Sud, un enjeu stratégique.**

### **Tiers-Monde, le réveil**

C'est à la Conférence d'Alger, en 1973, où sont réunis les 75 pays non-alignés que s'énoncent les revendications pour un « Nouvel ordre économique international ». Véritable programme destiné à inverser les rapports de force mondiaux, il vise à réduire les inégalités qui pénalisent les pays sous-développés lors des échanges commerciaux internationaux. Abaissement des mesures protectionnistes contre les produits en provenance du Tiers-Monde, nationalisations de leurs ressources naturelles,... Les pays du Sud désirent maîtriser les marchés et prix des matières premières dont ils sont les principaux producteurs. La crise du baril de pétrole, en 1973, en est l'exemple le plus probant. Conscients de détenir un produit stratégique, les pays de l'OPEP (Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole) cherchent à imposer l'augmentation du prix du baril qui quadruple en un mois pour atteindre, dix ans plus tard, quatorze fois son prix initial.

### **Les voix du Sud émergent**

Face à cette soudaine agressivité commerciale de certains pays du Sud, et contrainte par la loi du nombre (les pays du Tiers-Monde sont désormais majoritaires à l'Assemblée Générale), L'ONU, au travers de la CNUCED (Conférence des Nations-Unies pour le Commerce et le Développement), entend alors les exigences du Sud. Les Nations-Unies adoptent, par consensus, un programme d'action relatif à l'instauration d'un « Nouvel ordre économique international » : droit de nationaliser, indemnisation des dommages subis lors de la colonisation... Ce programme, ainsi que la Charte qui l'accompagne, précisant la pleine souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles suscite, naturellement, un immense espoir. N'est-ce pas dès la fin de la seconde Guerre Mondiale que le préambule de la déclaration de l'ONU avait affirmé que : *« L'instauration d'un nouvel ordre économique international (...) permettra d'éliminer le fossé croissant entre les pays développés et les pays en voie de développement et assurera, dans la paix et la justice, aux générations présentes et futures, un développement économique et social qui ira en s'accéléralant » ?*

### **Brève coopération**

Certaines initiatives seront menées à bien. Les accords de Lomé en 1975, notamment. Qualifiés de véritables bonds en avant dans le dialogue Nord-Sud, ils prévoient l'abolition des taxes douanières pour les exportateurs d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (zone ACP) à l'entrée de la CEE. Mais ces accords, pourtant efficaces jusqu'en 2000, ne résisteront pas aux principes du libre-échange et aux exigences de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce). En effet Célestin Tchaffa, auteur d' *Histoire de la Coopération Nord-Sud* précise que « *la convention de Lomé V met fin aux préférences commerciales entre l'Europe et les pays d'ACP, trahissant par là l'objectif de base qui était de promouvoir un partenariat Nord-Sud fondé sur la solidarité.* »

### **Obsolescence du NOEI**

Utopique, ce « Nouvel ordre économique international » ? Après l'engouement, les rêves de fraternité Nord-Sud sont vite retombés et le NOEI se voit réduit à une simple déclaration de principes. Les nombreuses conférences suivantes, (Conférence Nord-Sud en 1977 puis Conférence de Paris en 1981) échouent tout comme le Sommet de Cancun la même année. Célestin Tchaffa, ajoute d'ailleurs qu' « *immédiatement après ce sommet, les difficultés économiques dans les pays du Nord les amènent à s'interroger sur l'éventuelle fermeture de leurs frontières aux produits des nouveaux concurrents du Sud, d'autant plus compétitifs qu'ils bénéficient d'une main-d'œuvre peu chère.* » La conjoncture, tant économique que politique, a donc mené le « Nouvel ordre économique international » à l'échec. En effet, l'antagonisme Est-Ouest s'est essoufflé et « *la chute du mur de Berlin a diminué l'importance d'un «Tiers-Monde, une troisième force unie, face au deux blocs* » affirme André Linard (1). La Guerre froide permettait, il est vrai des « appels d'empires », véritables luttes d'influence entre les deux camps, dotant le Tiers-Monde de séductions aujourd'hui disparues. N' y aurait-il désormais plus réellement de cause commune au Sud ? Les écarts se sont aggravés entre les Etats et certains semblent aujourd'hui parfois convaincus des bienfaits du marché mondial.

Depuis la conférence de Rio de 1992, la communauté internationale reconnaît le développement durable comme un objectif. De plus en plus des pays s'efforcent de manière concrète à intégrer le développement social et économique et la protection de l'environnement. Mais, il est clair que cette politique de développement durable a besoin d'un contenu différent selon la spécificité de chaque pays. En d'autres termes, il n'y a pas de réponse toute faite, de portée générale, à toutes les questions politiques qui seront soulevées à cette occasion.

## **DEVELOPPEMENT DURABLE**

La loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable a tracé les grandes lignes entre lesquelles cette politique doit prendre forme au niveau fédéral.

La loi prescrit une concertation permanente, par le biais de la Commission Interdépartementale du Développement Durable, entre les différents ministères et organismes publics. En outre, cette Commission est chargée de préparer le plan quadriennal de développement durable et d'organiser autour de ce plan une vaste consultation (de la population) avant de soumettre le projet au gouvernement.

## WEBDEV

Publié dans la revue ENSAIOS FEE, Fundação de Economia e Estatística Siegfried Emanuel Heuser, Porte Alegre, Brazil. Les tableaux sont reproduits.

## LE SECTEUR INFORMEL EN AFRIQUE, UNE CROISSANCE QUI N'EST PAS FORCEMENT SIGNE DE MARGINALISATION



Jacques CHARMES , Directeur de recherche IRD, Professeur à l'Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines et responsable de l'axe **soutenabilité des modes de vie** au C3ED.

### 1- Principes et éléments de la nouvelle définition internationale

2- La lente et inexorable montée du chômage et de l'emploi informel en Afrique, au cours des deux dernières décennies.

2.1- Niveau et évolution des revenus salariaux et non salariaux dans le secteur informel

## 2.2 - La question de l'accumulation dans le secteur informel

### RÉFÉRENCES

Le concept de secteur informel a pris naissance au début des années 70, servant à désigner les activités de petite taille essentiellement destinées à procurer des revenus de subsistance aux nouveaux citadins des métropoles du Tiers Monde qu'un exode rural amplifié par la modernisation, sinon par l'industrialisation, avait tendu à multiplier. Par la suite, la notion s'est étendue à l'ensemble des petites activités qui, du fait de leur origine traditionnelle ou de leur caractère récent et spontané, sont restées en marge des législations et des diverses formes d'enregistrement, notamment statistiques.

La découverte du concept au début des années 70 (Hart, 1973 ; ILO, 1972) ne fit que révéler aux économistes et sociologues du travail l'importance d'un phénomène que les comptes nationaux avaient bien dû prendre en considération dans leurs estimations du PIB, à grands renforts d'hypothèses et de méthodes indirectes. Ces petites activités "hors enquête", hors "collecte statistique" et que l'on rangeait jusqu'alors sous le vocable de secteur "traditionnel", se trouvaient ainsi projetées dans le champ des conceptions de la population active.

Ces activités que l'on découvrait avec un certain intérêt puisque, du fait de leur facilité d'accès et de leur flexibilité, elles jouaient un rôle d'atténuation du chômage ouvert pour des migrants livrés à la vie urbaine par un exode rural particulièrement important, n'avaient-elles pas préexisté même à l'emploi salarié dont l'apparition moderne et récente avait entraîné l'invention du chômage (Salais et alii, 1988) : celui-ci fut lié au départ à la perte (entraînant la recherche) de l'emploi salarié, les travailleurs indépendants et familiaux n'ayant qu'à s'installer et à décider de travailler, fût-ce en étant sous employé, pour ne pas se trouver désœuvrés et inoccupés.

Mais on considérait aussi ces activités avec une certaine condescendance doublée de tolérance : n'étaient-elles pas vouées à disparaître avec la modernisation, l'industrialisation et l'inéluctable généralisation du salariat ?

Pendant deux décennies (1970 à 1990), le concept nourrit ainsi de nombreuses polémiques, parfois utiles et parfois vaines, qui ne détournèrent pas les statisticiens et les organismes officiels de collecte statistique de se lancer dans des enquêtes et des mesures du phénomène, d'autant plus que, loin de

disparaître, le secteur informel connaissait une importance croissante en terme d'emploi et de PIB, à la faveur de la crise.

Et même dans les pays développés, la persistance de la crise a provoqué des effets qui, sans être identiques ni même assimilables à ceux observés dans le monde en développement, se sont traduits par des ajustements de grande ampleur et ont bouleversé les structures de l'économie et de la société : dans des pays où les activités traditionnelles avaient été depuis longtemps presque totalement absorbées par le salariat, on a vu les entreprises de petite taille et le travail indépendant connaître un certain regain et reprendre de l'importance, en comparaison avec un emploi salarié devenu moins dynamique et parfois même stagnant ou en décline.

Ainsi, parallèlement et indépendamment de l'économie souterraine et du travail clandestin et non déclaré, se développaient des activités qui peuvent expliquer que les pays industrialisés se sentent également concernés par une définition du concept de secteur informel ; d'autant plus d'ailleurs que les efforts d'un pays comme l'Italie pour mesurer la pluri-activité - autre forme que prend le phénomène - en montraient l'ampleur non négligeable.

Après avoir rappelé les origines et les éléments de la nouvelle définition internationale du secteur informel, on montrera les signes de son inexorable croissance sur le continent africain au cours des deux dernières décennies, avant de fournir quelques indices du dynamisme et des espoirs que recèle ce phénomène et qui empêchent de l'assimiler à une simple tendance à la marginalisation dans le processus de mondialisation.

### **-1- Principes et éléments de la nouvelle définition internationale**

La conceptualisation statistique suit en général l'évolution économique et sociale avec une période de retard. Le cas de l'emploi informel ne fait pas exception à la règle. L'invention du chômage n'interviendra que bien après que le phénomène ait commencé à faire des ravages, cependant que le sous-emploi apparaîtra parmi les concepts de population active après sa découverte par les économistes et son intégration dans les modèles de développement. Il n'y a rien là qui doive étonner. Il importe que de larges discussions, des débats approfondis et des expériences de collecte aient eu lieu bien avant qu'un concept économique ne débouche sur une proposition de norme statistique que l'on recommandera aux divers pays d'adopter.

C'est la Conférence internationale des statisticiens du travail, institution non permanente se réunissant depuis 1923, à dates irrégulières et sous les auspices

du Bureau international du travail, qui est chargée de fixer les normes internationales dans le domaine des statistiques du travail : ses résolutions prennent la forme de recommandations qui n'ont pas un caractère obligatoire, mais qui tendent à être appliquées de plus en plus largement.

L'introduction de l'emploi informel et du secteur informel dans les débats, puis sur l'agenda de la Conférence, qui a adopté des résolutions à leur sujet, constitue une innovation originale à plusieurs points de vue dans sa (déjà) longue histoire. Outre le fait que c'est la première fois que la Conférence a discuté d'un nouveau concept de population active, on notera aussi qu'il s'agit :

- d'un concept qui a pris son origine dans la réalité des pays en développement,
- d'un concept qui ne se réfère pas aux seules caractéristiques de l'individu, mais prend en compte les caractéristiques propres à l'activité exercée,
- d'un concept qui dépasse les diverses formes de sous-emploi, impropres à décrire une réalité complexe. Jusqu'à présent, c'est bien sur la base de situations prévalant dans les pays industrialisés qu'avaient été forgés les principaux concepts de population active, c'est-à-dire sur la base d'une prédominance de l'emploi salarié, régulier et à plein temps, et d'un chômage indemnisé. Sans doute les discussions sur le travail des aides familiaux et sur le sous-emploi avaient-elles eu pour effet de faire prendre de plus en plus en compte la situation propre aux pays en développement, dans les définitions et les recommandations. Mais, avec l'emploi informel, c'est véritablement un concept forgé en vue de décrire une situation spécifique aux pays en développement qui fait son apparition parmi les instruments chargés de décrire les structures de la population économiquement active. Un concept recouvrant une réalité qui, il est vrai, a eu tendance à se développer dans les pays industrialisés au cours des années récentes.

Le concept d'emploi informel se réfère aux caractéristiques de l'activité qu'exerce l'individu, ou de l'entreprise dans laquelle il exerce. En ce sens, il est tout à fait différent des autres concepts de population active, qui se réfèrent à des caractéristiques individuelles. Une même activité ou une même entreprise ne peut faire travailler des individus qui, pour certains, seraient classés dans l'emploi informel et pour d'autres dans l'emploi formel. C'est l'unité économique tout entière qui doit être classée dans un secteur ou dans l'autre. S'il en allait autrement, il n'y aurait pas vraiment nouveauté de concept, mais simplement recours à des classifications déjà existantes (sous-emploi invisible, en référence au niveau de revenu) ou à des sous-classifications plus détaillées



(salariés immatriculés et non-immatriculés), ce qui est intéressant, mais n'apporte pas d'élément vraiment nouveau dans la connaissance de la structure de la population active.

Le concept d'emploi informel se situe sur un autre plan que celui du sous-emploi, dont les diverses formes ne sont pas en mesure de décrire complètement et sans ambiguïté une réalité complexe et mouvante. Lorsque s'est généralisée la nouvelle définition internationale du chômage (est considérée comme sans travail toute personne n'ayant pas travaillé - ne fût-ce qu'une heure - pour autre raison que maladie ou congé, durant la semaine qui précède l'enquête, qui recherche un emploi et qui est disponible pour travailler), on a rapidement pris conscience que l'application d'une définition aussi restrictive avait pour résultat de maintenir dans la population active occupée des fractions importantes de travailleurs dont on pouvait à juste titre se demander s'il convenait bien de les considérer comme occupés. L'adoption de cette norme, de plus en plus fréquemment appliquée dans les enquêtes, rejette ainsi sur le concept de sous-emploi le soin de décrire correctement l'état et le fonctionnement du marché du travail dans de nombreux pays. Or le sous-emploi visible s'est avéré difficile à mesurer, même si un nombre toujours plus grand d'enquêtes et de recensements relèvent des informations sur la durée du travail : car le sous-emploi visible (en référence à une durée du travail involontairement inférieure à la durée normale) faillit à décrire la diversité des situations que recouvre le secteur informel.

Le secteur informel ne peut pas non plus être assimilé aux autres formes de sous-emploi, pour plusieurs raisons :

- certaines activités informelles peuvent procurer des revenus substantiels, en une durée de temps inférieure à celle qui sert à définir le sous-emploi visible,
- les résultats d'enquêtes récentes, et adaptées aux situations qu'il s'agit de décrire, montrent que les revenus des petits entrepreneurs du secteur informel peuvent être largement supérieurs aux salaires des employés du secteur moderne : des comparaisons sur plusieurs pays (Charmes 1990) montrent qu'à ce compte le secteur informel n'est pas non plus synonyme de sous-emploi invisible ;
- le chômage des jeunes diplômés et le développement de la pluri-activité ont complètement bouleversé le marché du travail dans de nombreux pays en développement, et l'on commence à trouver de jeunes diplômés exerçant des

petits métiers du secteur informel. Certains peuvent ainsi gagner plus que s'ils exerçaient une activité en rapport avec la formation qu'ils ont reçue.

Par ailleurs, la pluri-activité n'est-elle pas, par définition, le contraire du sous-emploi et l'indice que la personne était sous employée dans son activité principale : or, que dire lorsque cette activité principale est précisément une activité salariée, régulière et censée être exercée à plein temps ?

C'est dans un tel contexte, où les situations d'emploi, de sous-emploi et de chômage, de salariat et d'auto emploi ou d'emploi indépendant deviennent de plus en plus fréquemment ambivalentes, que devait nécessairement intervenir une tentative de définition du secteur informel.

La "résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel" (BIT, 1993b) rappelle tout d'abord les principales caractéristiques de ce qu'il est convenu d'appeler le secteur informel, et qui confèrent à celui-ci la richesse, la diversité et la valeur descriptive des définitions multicritères :

Le secteur informel est constitué des unités économiques produisant des biens et services en vue de créer principalement des emplois et des revenus, travaillant à petite échelle, avec un faible niveau d'organisation et une faible division entre travail et capital, des relations de travail recouvrant étroitement les relations de parenté, personnelles, sociales, des relations souvent occasionnelles plutôt que permanentes, contractuelles et garanties. Ce sont des entreprises individuelles dont les actifs, les dépenses et les engagements sont difficilement dissociables de ceux du ménage de leurs propriétaires. Pour autant ces entreprises ne visent pas forcément et délibérément à se soustraire aux obligations légales, et sont distinctes de l'économie dite souterraine.

A partir de ces caractéristiques générales, a été construite une définition opérationnelle du secteur informel, pour en permettre l'observation statistique dans les pays où de telles entreprises jouent un rôle suffisamment important en termes d'emploi et de contribution au PIB, et nécessitent une prise en compte spécifique de ce secteur dans la modélisation macro-économique et les politiques sectorielles.

Selon cette définition opérationnelle, le secteur informel est un sous-ensemble du secteur institutionnel des ménages en comptabilité nationale. Il est constitué par une fraction des entreprises individuelles qui font partie de ce secteur institutionnel des ménages. Ces entreprises se distinguent des sociétés et quasi sociétés en ce qu'elles ne tiennent pas un ensemble complet de

comptes et ne constituent pas des personnes morales distinctes des ménages dont elles dépendent.

Quels que soient le lieu d'exercice de l'activité, le degré d'utilisation du capital fixe, la durée de l'activité (permanente, saisonnière ou occasionnelle) et le caractère principal ou secondaire de son exercice, sont rattachées au secteur informel les entreprises individuelles répondant aux critères suivants :

. les entreprises familiales ou "entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte". Ce sont des entreprises individuelles qui n'emploient pas de salariés de manière continue, mais peuvent employer des travailleurs familiaux et/ou des salariés occasionnels. "Pour des raisons opérationnelles" et "selon les circonstances nationales", cette catégorie pourra comprendre toutes les entreprises de ce type, ou bien seulement celles qui ne sont pas enregistrées selon des formes spécifiques de la législation nationale (réglementations commerciales, fiscales, professionnelles, ...).

. les micro-entreprises ou "entreprises d'employeurs informels". Il s'agit d'entreprises individuelles employant un ou plusieurs salariés de manière continue. "Pour des raisons opérationnelles" et "selon les circonstances nationales", cette catégorie comprendra les entreprises de ce type répondant à un ou plusieurs des critères suivants :

- une taille des établissements inférieure à un certain niveau, variable selon les pays et les branches, et dépendant des législations nationales et du champ des enquêtes statistiques sur les grandes unités ;

- le non-enregistrement de l'entreprise,

- ou le non-enregistrement de ses salariés.

La population occupée dans le secteur informel est constituée de toutes les personnes qui, pendant la période de référence, étaient pourvues d'un emploi dans au moins une unité du secteur informel, indépendamment de la situation dans la profession et de l'exercice principal ou secondaire de cette activité.

Il est recommandé de distinguer la population exclusivement employée dans le secteur informel, et la population employée à la fois dans le secteur informel et en dehors ; et dans cette dernière catégorie, la population principalement employée dans le secteur informel et celle secondairement employée dans ce secteur.

Pour des raisons pratiques, le champ du secteur informel pourrait se limiter aux activités non agricoles, ce qui n'exclut évidemment pas les activités non agricoles exercées par les agriculteurs (cas fréquent).

La production non marchande est exclue du champ du secteur informel ; les travailleurs domestiques pourront ou non être inclus selon les circonstances nationales, mais il est recommandé de les constituer en catégorie séparée ; en revanche, les professions techniques et libérales, dès l'instant qu'elles satisfont aux critères de la définition proposée, devraient être incluses.

Enfin, en ce qui concerne les travailleurs extérieurs à l'entreprise, c'est-à-dire les personnes qui travaillent en tant qu'indépendants ou salariés pour le compte d'une entreprise, mais en dehors des locaux de cette entreprise (travail, ou sous traitance à domicile), leur appartenance au secteur informel dépend de l'appartenance à ce secteur de l'unité qu'ils constituent ou dont ils dépendent.

On voit ainsi que les termes de la nouvelle définition internationale du secteur informel s'appuient fortement sur, et restent proches des pratiques antérieures des statisticiens d'enquêtes et des économistes du travail qui avaient tenté de saisir cette réalité multiforme et mouvante.

Ainsi est-il possible de mesurer l'évolution de ce secteur sur le temps long.

## **2- La lente et inexorable montée du chômage et de l'emploi informel en Afrique, au cours des deux dernières décennies.**

Alors que le début des années 1970 se caractérisait par des taux de chômage insignifiants (mais il en était alors de même en Europe, avant les chocs pétroliers), ce qui paraissait d'autant plus logique et normal que le chômage n'était pas indemnisé et que le salariat était peu développé, le nombre et la proportion des chômeurs ont considérablement augmenté quelque 20 ans plus tard, en milieu urbain tout au moins, alors même que le salariat ne s'est guère étendu et que la situation faite aux chômeurs n'a pas été modifiée. Comment expliquer dans ces conditions, des taux de chômage urbain couramment supérieurs à 10 %, dépassant même parfois 20 % (Cameroun) ou 30 % (Mauritanie), et des taux nationaux variant entre 12 et 20 % en Afrique du Nord ? (cf. tableau 1).

TABLEAU 1 : Caractéristiques de la population active dans les diverses régions d'Afrique

**TABLEAU 1 :** Caractéristiques de la population active dans les diverses régions d'Afrique

|                               | Popula<br>tion<br>(millions) | % main<br>d'oeuv<br>re | Popula<br>tion<br>active<br>(millions) | % urbai<br>n | Taux de<br>chômage<br>urbain | Taux<br>d'emploi<br>dans le<br>secteur<br>informel |                         |           |
|-------------------------------|------------------------------|------------------------|--|--------------|------------------------------|--|-------------------------|-----------|
|                               |                              |                        |  |              |                              |  | % pop.<br>active totale | années 80 |
| <b>AFRIQUE DU NORD</b>        | <b>120,9</b>                 | <b>30</b>              | <b>36,3</b>                            | <b>49</b>    |                              |  |                         |           |
| Maroc                         | 26,3                         | 33                     | 8,7                                    | 47           | 12,0*                        | 33,1   | 56,9                    |           |
| Algérie                       | 26,4                         | 24                     | 6,3                                    | 53           | 20,5*                        | 19,1   | 21,8                    | 25,6      |
| Tunisie                       | 8,4                          | 30                     | 2,5                                    | 57           | 16,8*                        | 23,7   | 36,0                    | 39,3      |
| Egypte                        | 54,9                         | 31                     | 17,0                                   | 44           | 14,0*                        | 28,3   | 58,7                    | 65,3      |
| <b>AFRIQUE SUB-SAHARIENNE</b> | <b>560,0</b>                 | <b>39</b>              | <b>218,4</b>                           | <b>29</b>    |                              |  |                         |           |
| <b>Afrique sahélienne</b>     |                              | <b>41</b>              |  | <b>27</b>    |                              |  |                         |           |
| Mauritanie                    | 2,1                          | 33                     | 0,7                                    | 50           | 31,6                         | 36,0   | 69,4                    | 75,3      |
| Sénégal                       | 7,8                          | 34                     | 2,7                                    | 41           |                              | 20,3   | 76,0                    |           |
| Mali                          | 9,8                          | 32                     | 3,1                                    | 25           | 9,9                          | 22,5   | 63,1                    | 78,6      |
| Niger                         | 8,3                          | 51                     | 4,2                                    | 19           |                              | 6,6  | 62,9                    |           |
| Burkina-Faso                  | 9,5                          | 51                     | 4,8                                    | 17           |                              | 5,5  | 70,0                    | 77,0      |
| Tchad                         | 5,9                          | 37                     | 2,2                                    | 34           |                              | 11,5   |                         | 74,2      |
| <b>Afrique Côtière</b>        |                              | <b>33</b>              |  | <b>37</b>    |                              |  |                         |           |
| Bénin                         | 4,9                          | 35                     | 1,7                                    | 40           | 10,1                         | 40,9   |                         | 92,8      |
| Guinée                        | 6,1                          | 39                     | 2,4                                    | 27           | 12,3                         | 14,4   | 64,4                    | 71,9      |
| <b>Afrique Centrale</b>       |                              | <b>38</b>              |  | <b>33</b>    |                              |  |                         |           |
| Cameroun                      | 12,2                         | 39                     | 4,8                                    | 42           | 24,6*                        |  |                         |           |
| Zaire                         | 40,0                         | 37                     | 14,8                                   | 29           |                              | 17,9   | 59,6                    |           |
| <b>Afrique de l'Est</b>       |                              | <b>42</b>              |  | <b>18</b>    |                              |  |                         |           |
| Kenya                         | 25,3                         | 40                     | 10,1                                   | 25           | 16,2                         | 15,5   |                         | 61,4      |
| <b>ENSEMBLE DE L'AFRIQUE</b>  | <b>680,9</b>                 | <b>37</b>              | <b>251,9</b>                           | <b>33</b>    |                              |  |                         |           |

Notes : \* taux de chômage pour l'ensemble du pays, dernière année disponible

\*\* taux de chômage pour Yaoundé seulement, 1992

Taux de chômage et taux d'emploi informel sont tirés des sources citées en bibliographie

Tout d'abord, pendant de nombreuses années, la crise due aux chocs pétroliers a été atténuée par des politiques d'endettement initialement indolores, à moins que ce ne fût, comme en Afrique Centrale, les revenus pétroliers eux-mêmes qui permirent d'ouvrir largement des recrutements dans la fonction publique qu'il devint plus tard difficile de maintenir, avec la baisse des cours ou la hausse des taux d'intérêt. Dans la plupart des pays, les administrations et les entreprises publiques, le secteur privé moderne aussi, embauchèrent à tour de bras les jeunes diplômés, ou d'autres qui l'étaient moins. Dans certains pays,

l'embauche des jeunes diplômés était automatique et constituait même un droit pour ceux qui ne trouvaient pas à s'employer ailleurs (Egypte, Guinée, et d'une façon générale les pays qui se réclamaient du socialisme) ; dans d'autres où l'idéologie libérale prévalait, c'était le plan et le budget de l'Etat qui cherchaient à prévoir un nombre suffisant de recrutements pour absorber l'essentiel des effectifs des promotions sortantes (Tunisie...). Parfois même, les capacités d'absorption étaient tellement insuffisantes par rapport au flux des sortants que des files d'attente furent instituées (Egypte).

Peu ou prou, tous les pays appliquèrent un tel système dont le revers fut de transformer en un droit l'emploi dans la fonction publique et de maintenir en vigueur l'idée que l'école, et a fortiori l'enseignement supérieur, conduisent aux emplois administratifs ou du moins aux emplois publics, dans la mentalité des jeunes scolaires et étudiants, tout comme dans celle des familles qui les y poussent.

Il s'en est suivi, parfois avec retard, une diminution drastique des salaires réels dans la fonction publique (sauf dans certains pays comme le Cameroun, où la rente pétrolière a pu permettre de les maintenir à un niveau assez élevé jusqu'à leur toute récente diminution des 3/4) puisque des recettes budgétaires étriquées et en forte diminution ne permettaient qu'à ce prix d'entretenir un nombre important d'employés publics. Le tableau 2 suivant montre la situation des emplois administratifs dans quelques pays de la région en 1987.

TABLEAU 2: Emplois et rémunérations dans la fonction publique de quelques pays africains 1987.

**TABLEAU 2 :** Emplois et rémunérations dans la fonction publique de quelques pays africains 1987.

|                               | Effectifs<br>Fonction publique<br>(en milliers) | Nombre<br>de fonctionnaires<br>pour 1000 hab. | Masse<br>salariale<br>(en milliard FCFA) | Recettes<br>Budgétaires<br>hors dons (en<br>milliards FCFA) | Masse salariale<br>en % des recettes<br>budgétaires | Coûts salariaux<br>moyens par mois et<br>par personne<br>(1000 F CFA) | Coût salarial<br>moyen rapporté<br>au PIB par tête |
|-------------------------------|---|---|--|---|---|---|--|
| <b>AFRIQUE SUB-SAHARIENNE</b> |   |   |  |   |   |   |  |
| <b>Afrique sahélienne</b>     |   |   |  |   |   |   |  |
| Mauritanie                    | 20,0  | 11,1  | 17,3                                     | 62,5  | 27,7  | 72,1  | 5,5  |
| Sénégal (1)                   | 66,0  | 9,4   | 119,8                                    | 251,0   | 47,7  | 151,3   | 9,0  |
| Mali                          | 45,0  | 5,8   | 39,4                                     | 89,2  | 44,2  | 73,0  | 11,6   |
| Niger                         | 33,0  | 4,9   | 28,2                                     | 75,7  | 37,3  | 71,2  | 8,7  |
| Burkina-Faso                  | 29,7  | 3,5   | 27,9                                     | 76,5  | 36,5  | 78,3  | 15,4   |
| Tchad                         | 22,6  | 4,3   | 11,3                                     | 19,5  | 57,9  | 41,7  | 11,9   |
| <b>Afrique Côtière</b>        |   |   |  |   |   |   |  |
| Guinée                        | 60,0  | 10,5  | 15,1                                     | 59,8  | 25,3  | 21,0  | 2,5  |
| Côte d'Ivoire                 | 85,0  | 8,0   | 284,0                                    | 858,0   | 33,1  | 278,4   | 11,4   |
| Ghana                         | 300,0   | 22,1  | 53,9                                     | 156,9   | 34,4  | 15,0  | 1,6  |
| Togo                          | 32,0  | 10,7  | 34,2                                     | 89,2  | 38,3  | 89,1  | 8,6  |
| Bénin                         | 45,0  | 11,0  | 43,0                                     | 55,0  | 78,2  | 79,6  | 8,2  |
| <b>Afrique Centrale</b>       |   |   |  |   |   |   |  |
| Cameroun                      | 152,0   | 13,9  | 258,0                                    | 765,0   | 33,7  | 141,4   | 4,6  |
| Congo (1)                     | 56,6  | 27,0  | 83,7                                     | 135,8   | 61,6  | 123,2   | 4,8  |
| Zaïre                         | 440,0   | 13,3  | 53,9                                     | 231,9   | 23,2  | 10,2  | 2,4  |
| Centrafrique (2)              | 22,4  | 8,0   | 25,2                                     | 38,1  | 66,1  | 93,8  | 9,7  |

Sources : Banque Mondiale

Notes : (1) Militaires compris

(2) Cotisations sociales incluses

Le ratio du nombre de fonctionnaires par habitant désigne bien les pays qui ont eu le plus tendance à appliquer la politique qui vient d'être décrite. Parmi les pays sahéliens, la Mauritanie qui a le ratio le plus élevé (11,1 %) est aussi celui qui a aujourd'hui le taux de chômage urbain le plus important (31,6 %). Et en Afrique centrale, le ratio de 13,9 % au Cameroun correspond également à un taux de chômage élevé (24,6 %).

On voit aussi que les salaires publics sont les plus élevés par rapport au PIB par tête dans les pays sahéliens les plus pauvres, mais le niveau des salaires est le plus élevé en Côte d'Ivoire et au Sénégal, ainsi qu'au Cameroun et au Congo. La masse salariale restait, dans ces pays, proche du tiers du budget de l'Etat sauf au Sénégal et au Congo où elle atteignait 47,7 % et 61,6 % respectivement.

Le décalage progressif entre les revenus salariaux du secteur public et la productivité attendue du travail ainsi rémunéré a tendu à aligner cette dernière sur le niveau du salaire consenti. Autrement dit, le salaire public n'est devenu qu'une faible partie du revenu familial, au profit de la pluri-activité du fonctionnaire ou des membres de son ménage, ou encore des revenus occultes tirés de la privatisation de l'Etat, c'est-à-dire de la mise en coupe réglée des services publics par leurs agents, à travers des pratiques clientélistes rémunératrices.

Cela pour dire que malgré le peu d'attrait que peuvent désormais représenter les rémunérations de la fonction publique, l'emploi administratif en tant que tel a continué à conserver sa faculté d'attractivité, parce qu'il est devenu une sorte d'indemnité toujours bonne à prendre, donnant accès aux pratiques clientélistes, assurant une couverture sociale et permettant toujours l'exercice d'une seconde activité à titre privé.

Les taux de chômage les plus élevés s'observent en Mauritanie (31,6 %), au Cameroun (24,6 %) et en Algérie (20,5 %). Dans chacun de ces cas, on comprend que le fait, pour un actif - jeune en général - de se déclarer sans travail prend ses racines dans la situation telle qu'elle est vécue actuellement et dans le processus qui y a conduit :

- en Mauritanie, pays où sédentarisation et urbanisation sont intervenues sur une période assez brève, l'emploi dans l'administration est recherché prioritairement parce qu'il constituait, jusqu'aux récents ajustements, un débouché relativement ouvert permettant en outre de faire jouer à plein les relations de parenté,

- au Cameroun, pays bénéficiant d'une rente pétrolière, le niveau élevé des salaires publics ne pouvait qu'attirer une population dont le taux d'alphabétisation et le taux de scolarisation à tous niveaux sont élevés (respectivement 57 et 52 % contre 51 et 35 pour l'Afrique sub-saharienne). On peut penser que la réduction récente et drastique des salaires publics aura eu un effet dépressif sur le taux de chômage, car la diminution des ressources des ménages qui en résulte se sera traduite par une diminution des attentes des jeunes et donc du chômage d'insatisfaction ; beaucoup, poussés par la nécessité, en viennent à considérer que les petites activités qu'ils entreprennent sont en définitive les formes d'emploi plus ou moins stables auxquelles ils sont en mesure de prétendre. C'est ce que confirment les résultats du second passage de l'enquête DIAL/DSCN sur Yaoundé : le taux de chômage y est tombé de 25 % en 1993 à 18 % en 1994.

- en Algérie où l'emploi public (administration et secteur économique) représentait en 1985 plus de 65 % de l'emploi non agricole et où le niveau d'éducation de la population est également très élevé, l'ambition des jeunes sortant du système éducatif ne peut être que le salariat dans le secteur public.

En fait, la durée du chômage qui atteint toujours des niveaux importants (3 ans et demi à Yaoundé, plus de 72 % des chômeurs étaient dans cette situation depuis plus de 2 ans à Cotonou et Parakou au Bénin...) signifie que le chômage



est interprété comme l'absence d'un emploi stable et rémunéré et non pas comme l'absence d'exercice d'activités occasionnelles ou informelles.

Si la signification de taux de chômage élevés reste donc une insatisfaction devant le type d'emplois offerts sur les marchés du travail urbains et une persistance à considérer que l'emploi salarié reste encore et toujours, sinon une ambition du moins une aubaine à laquelle on essaie encore de croire, un tel état d'esprit peut très vite évoluer avec la disparition du mirage.

Tout d'abord, les taux peuvent diminuer de près d'un tiers lorsqu'une investigation un peu plus poussée permet de se rendre compte - et permet à l'intéressé d'admettre - qu'intervient souvent l'exercice d'activités informelles rémunératrices. Ainsi par exemple au Mali en 1989, le taux de chômage déclaré qui est de 9,9 % en milieu urbain, passe à 6,7 % lorsqu'on le mesure en terme de chômage réel (c'est-à-dire l'absence d'exercice, ne serait-ce qu'une heure, d'une activité rémunératrice durant la semaine qui précède l'enquête). De même au Bénin en 1993, le taux de chômage déclaré, en milieu urbain, était de 10,1 % et le taux de chômage réel de 6,3 %.

Par ailleurs les taux réels peuvent chuter brusquement lorsque la situation exige plus de réalisme, même si l'on peut continuer à observer des divergences accrues entre taux apparents et taux réels. On verra au § IV infra que le taux de chômage urbain qui s'est élevé au Bénin de 10,1 à 12,2 % entre 1993 et 1994 pour ce qui est du taux apparent (déclaré), a en revanche diminué de 6,3 à 1,8 % en ce qui concerne le taux réel, suite à la dévaluation du FCFA.

Ainsi l'augmentation importante et récente des taux de chômage est le signe de la montée de l'insatisfaction d'une jeunesse dont le niveau d'éducation s'est élevé, en dépit des aléas et des incertitudes de la scolarisation, une jeunesse ainsi rendue moins apte, selon toute apparence, à se lancer dans l'initiative privée du secteur informel, seule issue réelle dès lors que les Programmes d'Ajustement Structurel ont fermé les portes de la fonction publique et du secteur public et que le retour à la terre est encore moins envisageable. Mais cette insatisfaction manifeste - et clairement manifestée - n'est pas totalement dénuée de pragmatisme puisque les taux de chômage réels sont bien plus faibles que les déclarations spontanées veulent bien le dire et qu'un choc, de grande ampleur il est vrai, tel que la dévaluation du Franc CFA, parvient même à les réduire au minimum. C'est dire que les évaluations de l'emploi dans le secteur informel, pour élevées qu'elles soient, sont encore sous-estimées dans la proportion de la différence entre taux de chômage apparent et taux de chômage réel.

En dépit de cette sous-estimation intrinsèque, l'emploi dans le secteur informel atteint des niveaux extrêmement élevés, ainsi que le montrent les tableaux 1,3 et 4 ci-dessus et ci-après.

L'intérêt des évaluations du secteur informel présentées dans ces tableaux provient de l'unicité et de l'homogénéité de la méthode qui a été mise en oeuvre pour y parvenir : cette méthodologie, comparable d'un pays à l'autre consiste à comparer les sources exhaustives de la population active (recensements, enquêtes de ménages) avec les sources de l'enregistrement (qui peuvent être variables selon les pays, en fonction de leur fiabilité, de leur exhaustivité, et évidemment de leur disponibilité). L'estimation du secteur informel, qui en résulte équivaut au solde de l'emploi non enregistré. Ainsi, par exemple, la source de l'enregistrement (fichier fiscal, ou fichier des entreprises suivies par les services de comptabilité nationale, ou fichier de la sécurité sociale) permet de retrancher des effectifs recensés dans les sources exhaustives, les emplois qui relèvent des entreprises ayant le statut de sociétés, ou tenant une comptabilité complète, ou enregistrant leurs salariés. Cette méthodologie a, en quelque sorte avant la lettre, mais après également, appliqué de façon assez proche la définition internationale du secteur informel, en tant que concept de population active, qui a été adoptée à Genève, par la XVème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, en janvier 1993.

Ainsi défini, et évalué selon la méthode brièvement indiquée, moyennant également quelques hypothèses et approximations, le secteur informel représentait selon les pays 20 à 75 % de la population active non agricole dans les années 1980, la plupart des pays se concentrant entre 35 et 70 % (à l'exception de l'Algérie et du Sénégal). Dans les années 1990, ces taux sont passés à 25-90 ou, en éliminant les extrêmes pour resserrer la fourchette : 40 - 80 %. Par pays, on constate des évolutions de 3 à 15 points, le minimum étant observé en Tunisie, et le maximum au Mali. Ces estimations sont tirées du tableau 1, le tableau 3 donnant les estimations par année.

Entre 1975 et 1993, le poids du secteur informel s'est considérablement accru dans tous les pays, consacrant son rôle d'absorption de la main d'oeuvre excédentaire sur le marché du travail, dans le même temps où le secteur moderne (public, mais aussi privé) voyait progressivement ses capacités réduites sous l'effet de la crise puis de l'ajustement.

La seule exception est la Tunisie pour laquelle on dispose d'ailleurs de 3 points d'observation (tableau 3) : la période 1970-80, de croissance libérale compétitive puis d'industrialisation rapide, se caractérise après 1970 (date de

l'abandon du système des coopératives) par une véritable explosion des activités informelles, suivie à partir du milieu de la décennie, par une formalisation progressive de l'économie, de telle sorte que la part de l'emploi informel va régresser de 38,4 % à 36,0 % entre 1975 et 1980. Puis les effets de l'ajustement, à partir du milieu des années 1980, entraînent une remontée à 39,3 % en 1989, corrélative à une poussée du chômage. Il est probable que, lorsqu'on disposera des chiffres de 1994, on constatera une nouvelle diminution de la part du secteur informel, puisque la période récente correspond à nouveau à une phase d'industrialisation rapide. Ainsi observe-t-on dans ce pays le caractère proprement anticyclique du secteur informel : il se développe en période descendante du cycle et régresse en phase ascendante.

Mais le cas tunisien permet aussi de différencier, au sein même du secteur informel dans son ensemble, une fraction procyclique qui se développe en phase et une fraction anticyclique. Ainsi durant la période 1975-80 où l'on voit se réduire la part de l'emploi informel, le secteur informel localisé - c'est-à-dire le segment des micro-entreprises - s'est renforcé, au contraire du segment non localisé plus précaire (travail à domicile, ambulancier, tâcheronnage ...).

L'exception tunisienne provient évidemment de sa croissance économique, mais aussi de la disponibilité régulière de données statistiques et d'estimations. Dans la majorité des cas, il n'en est pas de même, la croissance étant absente de même que les informations nécessaires pour procéder à des estimations régulières. Le profil général qui se dégage des tableaux 1 et 3 est bien celui d'une augmentation généralisée de l'emploi informel, corrélativement à la montée du chômage, profil qui correspond bien à la phase globalement descendante du cycle qui caractérise l'Afrique sub-saharienne depuis une vingtaine d'années.

TABLEAU 3 : Emploi informel en proportion de la population active occupée non agricole, selon les années d'estimation.

**TABLEAU 3 :** Emploi informel en proportion de la population active occupée non agricole, selon les années d'estimation.

|                               | 1975 | 1976 | 1977 | 1980 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1988 | 1989 | 1990 | 1991 | 1993 | 1994 |
|-------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| <b>AFRIQUE DU NORD</b>        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Maroc                         |      |      |      |      | 56,9 |      |      | 25,4 |      |      |      |      |      |      |      |
| Algérie                       | 38,4 |      | 21,8 | 36,0 |      |      |      |      |      |      | 39,3 |      |      |      |      |
| Tunisie                       |      | 58,7 |      |      |      |      |      |      | 65,3 |      |      |      |      |      |      |
| Egypte                        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| <b>AFRIQUE SUB-SAHARIENNE</b> |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| <b>Afrique sahélienne</b>     |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Mauritanie                    |      |      |      | 69,4 |      |      |      |      |      | 75,3 |      |      |      |      |      |
| Sénégal                       |      |      |      | 76,0 |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Mali                          |      | 63,1 |      |      |      |      |      |      |      |      | 78,6 |      |      |      |      |
| Niger                         |      |      | 62,9 |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Burkina-Faso                  |      |      |      |      |      |      |      | 70,0 |      |      |      |      |      |      | 77,0 |
| Tchad                         |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      | 74,2 |      |
| <b>Afrique Côtière</b>        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Bénin                         |      |      |      |      |      |      | 64,4 |      |      |      |      |      | 74,9 | 92,8 |      |
| Guinée                        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| <b>Afrique Centrale</b>       |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Zaïre                         |      |      |      |      |      | 59,6 |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| <b>Afrique de l'Est</b>       |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Kenya                         |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      | 61,4 |      |      |      |

*Sources :* Estimations de l'auteur à partir d'une analyse comparative des sources nationales ; les références précises par pays sont données en bibliographie.

Par rapport à l'ensemble de la population active, la proportion de l'emploi informel varie de 6% (Burkina Faso) à 36 % (Mauritanie), dépendant en grande partie du taux d'urbanisation plus ou moins élevé (respectivement 17 et 50 % pour les deux pays cités). Ainsi, en terme de population active non agricole le seuil des 50 % d'emplois informels est généralement franchi, et en terme de population active totale (agriculteurs inclus), le seuil aura tendance à s'élever rapidement avec l'urbanisation et la croissance urbaine (qui, sans s'accélérer reste particulièrement élevée). Il est évident par ailleurs que si l'on adopte une conception extensive du secteur informel en y incluant le secteur primaire, alors c'est la plus grande part de la population des pays de la région qui est concernée et qui dépend de ces activités pour vivre.

Le tableau 4 ci-après présente un certain nombre de caractéristiques globales du secteur informel.

Tout d'abord, la dimension urbaine du phénomène apparaît importante puisque tous les chiffres dont on dispose sont supérieurs à 50 %, et s'élèvent même à plus de 80 % dans le cas de la Guinée.

C'est également un secteur à dominante tertiaire (commerce et services) puisque les activités de production (essentiellement manufacturières) y représentent en général moins de 50 % des effectifs (sauf au Maroc ; la Tunisie et le Mali étant proches du seuil). Dans certains pays, cette prédominance du tertiaire informel est écrasante (au Tchad, en Mauritanie et au Sénégal). Le

Zaïre et le Burkina Faso se situent à un niveau intermédiaire (avec 23 et 29 % d'activités manufacturières) alors que le Mali et la Guinée se caractérisent par un secteur informel productif relativement important (47 et 37 % respectivement).

La proportion des femmes dans le secteur informel est également très variable, mais elle dépend évidemment de la plus ou moins bonne saisie de l'activité féminine. Seuls le Tchad et le Mali se situent au dessus du seuil de 50 % (avec des proportions de femmes à hauteur de 52 et 54 % respectivement). Le Burkina Faso se situe à un niveau intermédiaire avec un taux de 46 % . Enfin la Mauritanie, l'Egypte et la Guinée sont à des niveaux plus faibles (20 à 26 %).

D'autre part, la proportion des micro-entreprises, assimilées à l'emploi salarié dans le secteur informel, est en général très faible (5 % au Bénin et en Guinée, 7 à 8 % au Tchad et au Niger, 18 % au Mali et 26 % au Zaïre). D'une façon générale cette catégorie reste assez limitée ce qui pose le problème des potentialités d'accumulation du secteur ; sa relative importance au Mali et au Zaïre ne fait qu'illustrer la faible emprise de l'Etat et de l'administration sur des entreprises qui, dans des conditions politiques différentes, seraient enregistrées.

**TABLEAU 4 : Quelques caractéristiques du secteur informel dans divers pays africains (années les plus récentes disponibles).**

**TABLEAU 4 :** Quelques caractéristiques du secteur informel dans divers pays africains (années les plus récentes disponibles).

|                               | Effectifs | %<br>pop.active non<br>agricole | %<br>urbain | %<br>manufacturier | %<br>micro-entreprises | %<br>femmes |
|-------------------------------|-----------|---------------------------------|-------------|--------------------|------------------------|-------------|
| <b>AFRIQUE DU NORD</b>        |           |                                 |             |                    |                        |             |
| Maroc (1982)                  | 1 771 900 | 56,9                            |             | 51,7               |                        |             |
| Algérie (1985)                | 777 300   | 25,4                            |             | 25,8               |                        |             |
| Tunisie (1989)                | 577 000   | 39,3                            |             | 48,6               |                        |             |
| Egypte (1986)                 | 3 417 600 | 65,3                            |             | 38,1               |                        | 22,5        |
| <b>AFRIQUE SUB-SAHARIENNE</b> |           |                                 |             |                    |                        |             |
| <b>Afrique sahélienne</b>     |           |                                 |             |                    |                        |             |
| Mauritanie (1988)             | 158 600   | 75,3                            |             | 14,7               |                        | 20,4        |
| Sénégal (1980)                | 482 500   | 76,0                            |             | 16,9               | 5,0                    |             |
| Mali (1989)                   | 745 300   | 78,6                            | 57,0        | 47,4               | 18,3                   | 53,8        |
| Niger (1977)                  | 89 700    | 62,9                            |             |                    | 7,9                    |             |
| Burkina-Faso (1985)           | 221 800   | 70,0                            | 53,4        | 29,3               | 18,5                   | 45,8        |
| Tchad (1993)                  | 310 600   | 74,2                            | 56,6        | 12,2               | 7,3                    | 52,4        |
| <b>Afrique Côtière</b>        |           |                                 |             |                    |                        |             |
| Bénin (1993)                  | 839 000   | 92,8                            |             |                    | 5,0                    |             |
| Guinée (1991)                 | 376 800   | 74,9                            | 81,1        | 37,2               | 5,0                    | 26,3        |
| <b>Afrique Centrale</b>       |           |                                 |             |                    |                        |             |
| Zaïre (1984)                  | 1 889 100 | 59,6                            |             | 22,9               | 25,9                   |             |
| <b>Afrique de l'Est</b>       |           |                                 |             |                    |                        |             |
| Kenya (1990)                  | 1 887 100 | 61,4                            |             |                    |                        |             |
| <b>ENSEMBLE DE L'AFRIQUE</b>  |           |                                 |             |                    |                        |             |

*Sources :* Estimations de l'auteur à partir d'une analyse comparative des sources nationales ; les références précises par pays sont données en bibliographie.

Toutefois, ce profil du secteur informel à dominante urbaine, tertiaire et masculine peut être complètement remis en cause par la prise en compte des activités secondaires. L'exemple du Burkina Faso est de ce point de vue intéressant : la mesure des activités secondaires effectuée lors du recensement de la population de 1985 permet de voir qu'en terme d'emplois (et non plus d'actifs), le secteur informel y devient à dominante rurale, manufacturière et féminine (tableau 5).

Tableau 5: Le secteur informel au Burkina Faso, selon l'approche par les actifs et selon l'approche par les emplois (pluri-activité).

Tableau 5 : Le secteur informel au Burkina Faso, selon l'approche par les actifs et selon l'approche par les emplois (pluri-activité).

**Tableau 5** : Le secteur informel au Burkina Faso, selon l'approche par les actifs et selon l'approche par les emplois (pluri-activité).

|  | ACTIVITE PRINCIPALE |       | ACTIVITE SECONDAIRE |       | ENSEMBLE |       |
|--|---------------------|-------|---------------------|-------|----------|-------|
|  | actifs              | %     | emplois secondaires | %     | emplois  | %     |
| <b>URBAIN</b>                              | 120 000             | 54,5  | 13 000              |       | 133 000  |       |
| <b>RURAL</b>                               | 100 000             |       | 652 000             | 98,0  | 752 000  | 85,0  |
| <b>HOMMES</b>                              | 130 000             | 59,1  | 145 000             |       | 275 000  | 68,9  |
| <b>FEMMES</b>                              | 90 000              |       | 520 000             | 78,2  | 610 000  |       |
| <b>PRODUCTION</b>                          | 55 000              |       | 405 000             | 60,9  | 460 000  | 52,3  |
| <b>TERTIAIRE</b>                           | 165 000             | 75,0  | 260 000             |       | 425 000  |       |
| <b>TOTAL SECTEUR INFORMEL</b>              | 220 000             | 100,0 | 665 000             | 100,0 | 885 000  | 100,0 |
| <b>EN % POPULATION ACTIVE TOTALE</b>       | 5,5                 |       |                     |       |          | 17,7  |
| <b>EN % POPULATION ACTIVE NON AGRICOLE</b> | 70,0                |       |                     |       |          | 90,8  |

Source : Charmes J. 1990

On réalise ainsi le changement complet de perspectives qu'introduit la pluri-activité dont le rôle soupçonné reste largement sous estimé, aussi bien pour ce qui concerne la fonction que tiennent les femmes d'une part, le secteur informel d'autre part, dans le processus d'adaptation des ménages aux conséquences de l'ajustement. 3- Informalisation n'est pas forcément synonyme de marginalisation.

Si l'on peut tenir désormais pour avérée la croissance considérable qu'a connue le secteur informel au cours des 20 dernières années, en termes d'actifs et

d'emplois, et si l'on met en rapport cette observation avec la croissance lente ou la stagnation du Produit, et la décroissance des PNB par tête, on peut légitimement se demander si une telle évolution ne correspond pas simplement à des stratégies de survie et à terme, sinon déjà aujourd'hui, à une marginalisation des économies africaines.

Le tableau 6 suivant présente les niveaux et évolutions respectives du Produit, de la population et du PNB par habitant.

En Afrique du Nord (sauf en Algérie) les taux de croissance du PNB ont été sensiblement supérieurs aux taux de croissance démographique, de sorte que les PNB par tête se sont accrus de 1 à 2 points par an au cours de la période 1980-91.

En Afrique sub-saharienne au contraire (sauf au Tchad qui se relevait d'une longue période de guerre, au Niger et en Afrique du Sud), les taux de croissance du Produit ont constamment été inférieurs aux taux de croissance démographique et ainsi la plupart des pays de la région ont connu une quasi-stagnation ou le plus souvent une décroissance de leur PNB par tête (- 1,1 % par an sur la période 1980-91).

Le taux de croissance du Produit (2,6 % par an pour l'Afrique sub-saharienne) reste cependant légèrement supérieur au taux de croissance de la population active sur la décennie 1980 (2,5 % par an) ; ainsi la productivité moyenne du travail n'aurait-elle pas diminué au cours de la période, elle se serait même légèrement améliorée, surtout si l'on considère que le taux de chômage s'est aggravé. Toutefois le risque est grand que cette tendance s'inverse au cours de la décennie 1990, alors que les perspectives de croissance du Produit restent sombres et que le taux de croissance de la population active devrait passer à 2,7 % par an. Et au demeurant un tel niveau de productivité ne suffit pas à maintenir le niveau de vie d'une population en forte croissance.

Certes on doit légitimement considérer que les PNB sont sous-estimés et qu'ils auront tendance à l'être de plus en plus avec l'accroissement d'un secteur informel dont, par définition, la Comptabilité Nationale saisit mal la contribution à la formation du Produit : il n'est pour en juger, que de constater la relation inverse qui existe entre PNB par tête et proportion de l'emploi dans le secteur informel (les pays d'Afrique du Nord, à revenu intermédiaire, ont des taux d'emploi dans le secteur informel inférieurs à 60 % pour des PNB par tête supérieurs à 1 000 \$, alors que les pays les moins avancés atteignent des taux d'emploi informel supérieurs à 70 %).

En définitive, si l'on ne peut être certain que les niveaux de vie ont vraiment diminué (en l'absence de données comparatives et diachroniques sur la consommation des ménages), il est certain qu'ils ont au moins stagné et, en tout état de cause, pris du retard par rapport aux autres régions du monde.

La question de la marginalisation doit cependant être examinée à la lumière des revenus tirés des activités économiques du plus grand nombre, et en l'occurrence et principalement des activités informelles. Elle doit être également confrontée aux données disponibles indiquant l'existence d'une accumulation du capital en général, et d'une accumulation productive en particulier.

## **2.1- Niveau et évolution des revenus salariaux et non salariaux dans le secteur informel**

La question se pose dans les termes suivants : puisqu'un nombre toujours plus grand d'actifs entrent dans le secteur informel et que le Produit augmente faiblement ou stagne, c'est donc que les revenus tirés de ces activités tendent à diminuer. La forte concurrence qu'induirait des entrées massives dans le secteur serait encore exacerbée par la diminution brutale du pouvoir d'achat des salariés (et des salariés publics en particulier), suite aux déflations d'effectifs, aux restructurations des entreprises publiques et aux diminutions de salaires, décidées dans le cadre des Programmes d'Ajustement Structurel.

TABLEAU 6 : Grandes tendances du Produit, de la population, et du PNB par habitant.



**TABLEAU 6 :** Grandes tendances du Produit, de la population, et du PNB par habitant.

|                               | PNB 1991<br>(milliards \$ US) | Croissance démographique     |            |         | PNB par habitant |                           |              |
|-------------------------------|-------------------------------|------------------------------|------------|---------|------------------|---------------------------|--------------|
|                               |                               | Taux annuel<br>de croissance |            |         | \$ US 1991       | Taux annuel de croissance |              |
|                               |                               |                              | 1980-91    | 1960-92 |                  | 1981-90                   | 1965-80      |
| <b>AFRIQUE DU NORD</b>        |                               |                              | 2,6        |         |                  |                           |              |
| Maroc                         | 27,1                          | 4,3                          | 2,6        | 2,6     | 1030             | 2,7                       | 1,6          |
| Algérie                       | 52,3                          |                              | 2,8        | 2,9     | 1990             | 4,2                       | - 0,7        |
| Tunisie                       | 12,6                          | 3,5                          | 2,2        | 2,4     | 1500             | 4,7                       | 1,1          |
| Egypte                        | 33,5                          | 4,5                          | 2,4        | 2,5     | 610              | 2,8                       | 1,9          |
| <b>AFRIQUE SUB-SABARIENNE</b> | <b>260,0</b>                  | <b>2,6</b>                   | <b>2,8</b> |         | <b>540</b>       | <b>1,5</b>                | <b>- 1,1</b> |
| <b>Afrique sahéloenne</b>     |                               |                              | 2,6        |         |                  |                           |              |
| Mauritanie                    | 1,1                           | 0,6                          | 2,4        | 2,7     | 510              | - 0,1                     | - 1,8        |
| Sénégal                       | 2,8                           | 2,5                          | 2,8        | 3,0     | 270              | 2,1                       | - 0,1        |
| Mali                          | 2,5                           | - 0,9                        | 2,6        | 3,3     | 310              | - 2,5                     | - 4,1        |
| Niger                         | 2,8                           | 4,0                          | 3,2        | 2,6     | 290              | 1,7                       | 1,2          |
| Burkina-Faso                  | 5,6                           | 2,9                          | 2,4        | 2,8     | 730              | - 0,5                     | 0,1          |
| Tchad                         | 1,2                           | 6,3                          | 2,1        | 2,2     | 210              | - 1,9                     | 3,8          |
| <b>Afrique Côtière</b>        |                               |                              | 2,8        |         |                  |                           |              |
| Guinée                        | 2,8                           |                              | 2,1        | 2,6     | 500              | 1,3                       |              |
| Côte d'Ivoire                 | 8,9                           | 0,3                          | 3,9        | 3,9     | 680              | 2,8                       | - 4,6        |
| Ghana                         | 6,4                           | 3,1                          | 2,7        | 3,4     | 420              | - 0,8                     | - 0,3        |
| Togo                          | 1,5                           | 1,8                          | 2,9        | 3,0     | 410              | 1,7                       | - 1,3        |
| Bénin                         | 1,9                           | 2,1                          | 2,5        | 2,9     | 380              | - 0,3                     | - 0,9        |
| Nigeria                       | 33,7                          | 1,4                          | 2,7        | 3,3     | 350              | 4,2                       | - 2,3        |
| <b>Afrique Centrale</b>       |                               |                              | 2,9        |         |                  |                           |              |
| Cameroun                      | 10,4                          | 2,1                          | 2,6        | 2,9     | 860              | 2,4                       | - 1,0        |
| Congo                         | 2,7                           | 3,1                          | 2,8        | 2,9     | 1 040            | 2,7                       | - 0,2        |
| Zaïre                         | 8,1                           | 1,6                          | 3,0        | 3,3     |                  | - 1,3                     |              |
| Centrafrique                  | 1,2                           | 1,2                          | 2,3        | 2,7     | 410              | 0,8                       | - 1,4        |
| <b>Afrique de l'Est</b>       |                               |                              | 2,9        |         |                  |                           |              |
| Ethiopie                      | 6,4                           | 1,5                          | 2,5        | 3,6     | 120              | 0,4                       | - 1,6        |
| Tanzanie                      | 2,8                           | 2,0                          | 3,2        | 3,4     | 120              | 0,8                       | - 0,8        |
| Kenya                         | 8,6                           | 4,1                          | 3,5        | 2,5     | 340              | 3,1                       | 0,3          |
| <b>Afrique Australe</b>       |                               |                              | 2,7        |         |                  |                           |              |
| Afrique du Sud                | 102,1                         | 3,3                          | 2,6        | 2,5     | 2 540            | 3,2                       | 0,7          |
| Zambie                        | 3,4                           | 0,7                          | 3,2        | 3,6     | 420              | - 1,2                     |              |
| <b>ENSEMBLE DE L'AFRIQUE</b>  | <b>385,5</b>                  |                              | <b>2,8</b> |         |                  |                           |              |

Sources : PNUD : Rapport mondial sur le développement humain, 1994, annexes statistiques, tableaux 18, 23,27.  
BIT : Le travail dans le monde, 1993, tableau III p. 100.

De ce double mouvement d'entrées massives et de restriction du pouvoir d'achat des salariés, résulterait une marginalisation des participants du secteur informel : en somme, la concurrence tendrait à établir dans ce secteur un équilibre du minimum de subsistance.

Au niveau macro-économique, ce mécanisme peut se trouver contrecarré par le fait que les restrictions budgétaires et la réduction de la masse salariale distribuée par l'Etat et le secteur public, si elles tendent effectivement à diminuer la demande, ont aussi pour objectif de limiter le déficit public et de réorienter les dépenses publiques vers des emplois plus productifs. A l'échelle nationale, il s'agit bien d'inverser les termes de l'échange entre consommateurs urbains et producteurs agricoles, de sorte que la diminution de la demande des salariés peut être contrebalancée par une augmentation du pouvoir d'achat de la population rurale ou des centres semi-urbains.

D'autres facteurs peuvent jouer pour atténuer ou même annihiler l'effet déflationniste de la réduction de la masse salariale distribuée par l'Etat : l'augmentation de la vitesse de circulation de la monnaie, l'apurement des dettes et leur redistribution (questions peu documentées jusqu'à présent), le

recours accru (ou maintenu en dépit de la dévaluation du Franc CFA) au commerce transfrontalier.

Existe-t-il néanmoins des indications tendant à montrer que les revenus tirés des activités informelles ont décliné au cours de la période récente ?

Les tableaux 7 et 8 suivants reprennent la synthèse des données disponibles sur les revenus informels de la période 1975-84 que nous avons présentée en 1990 (cf. Charmes, 1990).

À l'époque les données disponibles portaient sur le seul secteur informel "moderne", au sens de modernisable, c'est-à-dire sur les petites entreprises (familiales et micro-entreprises) localisées dans des établissements (et à l'exclusion du commerce), et sur les seules capitales. Ce segment du secteur informel ne représente en général guère que 20 à 30 % des unités économiques du secteur. Cependant, les données tunisiennes sont nationales et portent sur l'ensemble des petites entreprises ; en outre pour Niamey, Lagos et Kano, on dispose de données sur le commerce non sédentaire (c'est-à-dire les petits vendeurs de rue), donc sur une fraction importante du secteur informel non localisé (qui comprend en outre le travail à domicile et le travail ambulancier).

TABLEAU 7: Revenus des entrepreneurs du secteur informel dans quelques pays africains

(en multiples du salaire minimum légal).

**TABLEAU 7 :** Revenus des entrepreneurs du secteur informel dans quelques pays africains (en multiples du salaire minimum légal).

| PAYS         | VILLES     | ANNEE   | PRODUCTION   | COMMERCE     | SERVICES     | ENSEMBLE     | COMMERCE NON SEDENTAIRE |
|--------------|------------|---------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------------|
| Tunisie      | Ensemble   | 1981-82 | 5,1<br>(3,0) | 4,4<br>(2,6) | 8,9<br>(5,2) |              |                         |
| Mauritanie   | Nouakchott | 1977    | 5,8          |              | 6,0          | 5,9<br>(1,6) |                         |
| Sénégal      | Dakar      | 1977    |              |              |              | 1,5          |                         |
| Mali         | Bamako     | 1978    | 5,8          |              | 5,1          | 5,4          |                         |
| Niger        | Niamey     | 1982    | 8,8          | 6,2          | 8,7          | 7,7          | 4,2                     |
| Sierra Leone | Freetown   | 1978    | 2,5          | 1,9          | 2,3          | 2,1          |                         |
| Ghana        | Kumasi     | 1976-77 | 6,5          |              |              |              |                         |
| Togo         | Lomé       | 1977    | 3,6          |              | 2,9          | 3,2          |                         |
| Nigeria      | Lagos      | 1978    |              |              |              |              | 2,6                     |
|              | Kano       | 1978    |              |              |              |              | 1,8                     |
| Cameroun     | Yaoundé    | 1978    | 5,5          |              | 5,0          | 5,3          |                         |
| Centrafrique | Bangui     | 1982    | 4,3          | 1,3          | 2,7          | 1,7          |                         |

*Source :* Charmes J. (1990) et Charmes J. (1994)

*Note :* entre parenthèses : en multiples du salaire moyen dans le secteur moderne.

Précisons enfin que les enquêtes tunisiennes et nigériennes (Niamey) ont mis en oeuvre des méthodes indirectes de collecte des données sur les résultats de l'activité qui ont permis de montrer que les déclarations directes étaient en moyenne sous-estimées de moitié. Ainsi s'explique le niveau plus élevé des revenus observés dans ces deux pays, alors que le champ des enquêtes y est plus large.

Même si les moyennes peuvent cacher de fortes dispersions (les disparités sont les plus importantes entre branches d'activité, particulièrement dans le commerce où existe une hiérarchie des produits), elles donnent cependant une nette idée de la hiérarchie des revenus.

Il était ainsi clair, au tournant des années 70 et des années 80 que les revenus des petits entrepreneurs du secteur informel étaient nettement supérieurs au salaire minimum légal, et même au salaire moyen du secteur moderne dans les pays où ceux-ci n'étaient pas artificiellement élevés. Même les petits commerces de rue rapportaient 2 à 4 fois plus que le salaire minimum et les intéressés déclaraient, pour leur plus grand nombre, qu'ils n'étaient pas à la recherche d'un emploi salarié, mais plutôt d'un local où exercer leur activité sur une base plus stable.

Quant aux salaires (tableau 8), qui concernent une petite fraction de l'emploi informel (correspondant aux micro-entreprises), ils étaient d'une façon générale proches du salaire minimum légal, pour peu qu'on exclue de la statistique, les apprentis et les aides familiaux.

TABLEAU 8 : Salaires moyens versés par les entrepreneurs du secteur informel de quelques pays africains (en multiples du salaire minimum légal). Apprentis et aides familiaux exclus.

TABLEAU 8 : Salaires moyens versés par les entrepreneurs du secteur informel de quelques pays africains (en multiples du salaire minimum légal). Apprentis et aides familiaux exclus.

| PAYS       | VILLES       | ANNEE   | PRODUCTION   | COMMERCE | SERVICES | ENSEMBLE |
|------------|--------------|---------|--------------|----------|----------|----------|
| Maroc      | Ensemble     | 1988    | 0,9          | 0,6      | 1,1      |          |
| Tunisie    | Ensemble     | 1981-82 | 1,2<br>(0,7) |          |          |          |
| Mauritanie | Nouakchott   | 1977    | 1,4          |          | 1,9      | 1,7      |
| Mali       | Bamako       | 1978    | 1,8          |          | 1,2      | 1,5      |
| Niger      | Niamey       | 1982    | 1,2          | 0,8      | 0,8      | 1,0      |
| Togo       | Lomé         | 1977    | 1,1          |          | 1,0      | 1,1      |
| Cameroun   | Yaoundé      | 1978    | 1,4          |          | 1,4      | 1,4      |
| Tanzanie   | Dar es Salam | 1982    | 0,9          |          |          |          |

Source : Charmes J. (1990) et Charmes J. (1994)

Note : entre parenthèses : en multiples du salaire moyen dans le secteur moderne.

Dix à quinze ans plus tard, que sait-on de l'évolution des revenus salariaux et non salariaux dans le secteur informel ?

Au cours de la dernière période, les méthodologies d'enquêtes sur le secteur informel se sont profondément modifiées. On privilégie aujourd'hui, dans le sens des recommandations de la XVème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, une approche par les enquêtes auprès des ménages. Cela présente l'avantage de couvrir l'ensemble des segments du secteur informel et plus seulement les petites entreprises, mais cela entraîne aussi l'inconvénient de rendre plus difficiles les comparaisons car l'étroitesse des échantillons ne permet pas toujours de distinguer les divers segments, lorsqu'on veut croiser les variables revenu, branche d'activité et statut notamment. Par ailleurs la lourdeur des enquêtes empêche de développer les méthodes indirectes et les risques de sous-estimation sont ainsi plus importants.

De ce fait les données, peu nombreuses, sont ténues.

Jan Vandemoortele (1991) donne des indices de la chute des salaires réels pour l'Afrique sub-saharienne dans les années 1980 : partant de 100 en 1980 l'indice est tombé à 78 au Niger en 1988, à 77 au Kenya en 1987, à 80 au Ghana en 1985.

Au Bénin en 1993 (cf. Charmes et al., 1993), dans les villes de Cotonou et Parakou, le revenu mensuel médian des indépendants se situe aux alentours de 10 000 FCFA (en baisse par rapport à 1992 où il se situait à 13 000 FCFA), alors que pour les salariés informels, il se situe à plus de 30 000 FCFA (en hausse par rapport à 1992 où il se situait à 25 000 FCFA) et à plus de 50 000 FCFA pour les salariés du secteur formel, contre 45 000 FCFA en 1992. Ainsi les revenus salariaux formels et informels sont en hausse alors que les revenus des indépendants sont en baisse.

L'enquête de Yaoundé (DIAL, DSCN, 1993) permet de savoir que les patrons du secteur informel (micro-entreprises que l'on assimilera grosso modo aux entreprises avec local, résultat comparable à celui de 1978) percevaient, toutes activités confondues, un revenu mensuel de 67 000 FCFA, soit 2,7 fois le salaire minimum, ce qui représenterait une diminution de moitié par rapport à 1978 ; alors que pour l'ensemble des petits entrepreneurs (indépendants à domicile compris), ce coefficient s'élevait à 1,3 fois le salaire minimum.

S'il existe bien de sérieux indices de la baisse des revenus informels (alors qu'au niveau macro-économique, cela n'est guère apparent jusqu'en 1991, mais on peut penser à une forte accélération depuis cette date), ceux-ci sont cependant masqués et troublés et en quelque sorte rendus opaques par les difficultés de comparaison avec les données antérieures, dans les opérations de collecte. Mais surtout on peut penser logiquement que la croissance de l'emploi informel a concerné en priorité son segment anticyclique, c'est-à-dire le travail à domicile, ambulante, non localisé, tertiaire et surtout commerciale, et féminine. De cela il existe quelques indices puisqu'on sait que la part du secteur tertiaire dans l'emploi informel est passée de 71 à 85 % en Mauritanie entre 1980 et 1988, et la part du commerce de 34 à 36 % entre 1976 et 1986 en Egypte, et de 27 à 35 % entre 1981 et 1989 en Tunisie. De même, la proportion des femmes dans le secteur informel est passée de 31 à 54 % au Mali entre 1976 et 1989. Cependant la connaissance de ces évolutions reste encore très mince au niveau national, et on ne peut les approcher qu'à partir de données globales sur la croissance de l'emploi non salarié, de l'emploi féminine et du secteur tertiaire.

Tertiarisation et féminisation, ainsi que non localisation (au sens de l'exercice à domicile ou dans la rue, en l'absence d'établissements) seraient donc trois indicateurs de marginalisation que devraient s'efforcer de documenter les enquêtes actuelles et à venir. Ce qui n'exclut pas, simultanément, un développement de potentialités d'accumulation dans le segment localisé des micro-entreprises, même si ce segment reste relativement faible.

## **22- La question de l'accumulation dans le secteur informel**

D'une façon générale, on peut remarquer que partout sur le continent africain, la croissance démographique rapide s'est accompagnée, en dépit de la crise et de l'ajustement structurel, de l'édification d'un habitat et de constructions en dur qui représentent bien une accumulation puisqu'ils résultent en effet, d'une manière ou d'une autre, de la mobilisation d'une épargne intérieure, soit par auto construction, soit par investissement d'un capital financier accumulé à travers des activités productives (et aussi par l'émigration). Cette accumulation s'est surtout opérée en milieu urbain, et c'est le mérite de recherches telles que celles du programme WALTPS (West African Long Term Perspective Study) mené par le Club du Sahel de l'OCDE d'avoir contribué à inverser le sens d'une réflexion qui inclinait à présenter l'urbanisation comme un "biais", au profit d'une reconnaissance du rôle plus positif que jouerait la ville dans l'accumulation productive (cf. OCDE, BAD, CILSS, 1994).

Plus particulièrement, cette accumulation productive que les économistes et les développeurs appellent de leurs vœux, pourquoi est-elle si peu visible et pourquoi est-on réduit à en chercher les signes dans le dynamisme d'un secteur informel que l'on a plutôt spontanément tendance à assimiler à la simple survie et dont on doute qu'il soit porteur de progrès ?

En d'autres termes, n'y a-t-il pas lieu de penser que le "missing middle" (c'est-à-dire l'inexistence de ce secteur intermédiaire qui témoignerait du passage possible du secteur informel vers le secteur moderne) est bien le signe d'une absence d'accumulation dans le secteur informel ? Des auteurs tels que J. Page et D. Steele ont déduit cette inexistence de la répartition bimodale de l'emploi dans les économies africaines (c'est-à-dire une forte concentration de l'emploi dans les unités de petite taille, et dans celles de grande taille). Dans le secteur informel, les bénéfices tirés de revenus plus substantiels qu'on le pense habituellement, seraient essentiellement destinés à la consommation et aux dépenses de solidarité communautaire, d'ostentation ou d'investissement "social" ou "politique", empêchant ainsi toute accumulation productive.

Il s'avère cependant que le "missing middle" est une illusion statistique, résultant du fait que, dans les recensements d'établissements, on assimile l'établissement à l'entreprise. Lorsqu'on se donne les moyens de reconstituer celle-ci à partir de ses établissements, on constate l'existence d'un secteur de petites et moyennes entreprises, de taille intermédiaire, dont la croissance se fait par gradualisme, c'est-à-dire par multiplication des petites unités : leur agrégation se traduit par des formes de croissance horizontale, verticale, par diversification ou intégration amont et aval des activités : bref une croissance qui permet de maintenir les modes traditionnels de gestion de la main d'œuvre et du capital, tout en restant peu visible vis-à-vis d'une administration en principe toujours prompte à formaliser les dynamismes apparents.

En Tunisie où il a pu être reconstitué au début des années 1980, ce secteur représentait 16 % de l'emploi total et 21 % du nombre des entreprises.

Sa mise en évidence reste cependant difficile en raison d'un état-civil embryonnaire (qui rend délicate l'identification des raisons sociales des entrepreneurs individuels), mais la littérature abonde sur le dynamisme des entrepreneurs africains (Ellis S. et Fauré Y.-A., 1995). 3. Quelques exemples du rôle joué par le secteur informel dans le contexte de crise et d'ajustement qu'a connu l'Afrique au cours de la dernière décennie : Bénin, Guinée, Burkina Faso.

Le Bénin offre un exemple archétypique du rôle que peut jouer le secteur informel dans un contexte d'ajustement structurel. Lorsque les premières mesures d'ajustement furent mises en place, en 1990, les activités informelles n'employaient "que" 69,5 % de la population active des deux grandes villes du pays, alors que le taux de chômage avoisinait ou même dépassait les 20 % (cf. tableau 9 ci-dessous). Depuis lors, l'emploi informel n'a cessé de s'étendre - on n'ose dire se développer - puisqu'il en est venu à représenter, en 1995, 87 % de l'emploi urbain pour un taux de chômage déclaré de 12 %.

TABLEAU 9 : Caractéristiques de l'emploi urbain au Bénin.

**TABLEAU 9** : Caractéristiques de l'emploi urbain au Bénin.

|                                       | COTONOU - PARAKOU |      |      |      |      |      | 4 VILLES |      |
|---------------------------------------|-------------------|------|------|------|------|------|----------|------|
|                                       | 1990              | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1995     | 1996 |
| <b>Taux de chômage déclaré</b>        | 24,5              | 12,9 | 10,2 | 12,2 | 12,0 | 7,6  | 9,5      | 8,8  |
| <b>Taux de chômage réel</b>           | 13,1              | 8,4  | 6,3  | 1,8  | 4,6  | 4,7  | 5,7      | 5,3  |
| <b>Taux d'emploi informel</b>         | 69,5              | 84,4 | 86,3 | 86,7 | 87,5 | 82,2 | 88,3     | 86,8 |
| <b>Revenu médian<br/>(1 000 FCFA)</b> |                   |      |      |      |      |      |          |      |
| - indépendants                        |                   | 13   | 10   | 15   | 15   |      | 15       |      |
| - salariés informels                  |                   | 25   | 30   | 35   | 35   |      |          |      |
| - salariés formels                    |                   | 45   | 50   | 50   | 40   |      | 30       |      |

*Sources* : INSAE-PNUD, ELAM 1, 2, 3, 4, 4 bis, 1990 à 1995.

Déflation des effectifs des entreprises publiques restructurées, privatisées ou fermées, départs volontaires de la fonction publique sont venus restreindre de façon importante le salariat urbain et jeter dans les activités informelles une population déjà très portée sur le commerce.

C'est dans ce contexte d'ajustement et alors qu'un certain équilibre avait été atteint (décroissance du taux de chômage déclaré et réel, et du sous-emploi) que va intervenir un premier choc avec l'arrivée de quelque 100 à 150 000 réfugiés du Togo, au début de l'année 1993. Le gros du flux des réfugiés fut accueilli par les ménages béninois et le secteur informel permit d'en amortir les effets puisqu'on ne constate pas d'aggravation du taux de chômage, ni du taux de sous-emploi. On remarque cependant une diminution du revenu médian des indépendants.

Le second choc que constitue la dévaluation du Franc CFA, au début de l'année 1994 va se traduire par une chute brutale du taux de chômage réel, démontrant ainsi la capacité d'absorption du secteur informel, alors que les revenus médians des indépendants et des salariés informels sont en hausse. Et bien que les résultats de 1995 soient venus corriger en partie cette tendance, il n'en reste pas moins que la capacité de mobilisation du travail dans le secteur informel joue un rôle essentiel dans l'amortissement des chocs extérieurs. A partir de 1996, le taux de chômage déclaré se met à décliner, de même que le taux d'emploi informel, comme si ces deux facteurs d'équilibre avaient, par leur croissance, joué leur rôle d'amortisseurs jusqu'à ce que le regain de l'emploi salarié, qui se dessine cette année-là, amorce leur repli.

On constate ici encore un important écart entre les revenus médians des indépendants et ceux des salariés, écart qui s'explique en partie par le fait



qu'ont été pris en compte les revenus des activités secondaires des salariés, c'est-à-dire de leurs activités informelles à compte propre.

D'une façon générale, la contradiction qu'il y a entre l'observation de la faiblesse des rémunérations dans le secteur public (sauf exceptions en cours de correction actuellement, comme au Cameroun par exemple) et le fait que les revenus des salariés du secteur moderne (ou des ménages des salariés du secteur moderne) soient supérieurs aux revenus des petits entrepreneurs du secteur informel trouve sa source dans l'existence d'une pluri-activité.

Au Burkina Faso où des efforts particuliers ont été faits pour mesurer ce phénomène (cf. tableau 5 supra), on dispose aujourd'hui de données montrant le considérable accroissement de la pluri-activité, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural :

TABLEAU 10 : Taux d'exercice d'une activité secondaire au Burkina Faso.

TABLEAU 10 : Taux d'exercice d'une activité secondaire au Burkina Faso.

|               | 1985 | 1994-95 |
|---------------|------|---------|
| Milieu urbain | 7,6  | 18,3    |
| Milieu rural  | 26,5 | 31,6    |
| Ensemble      | 25,1 | 30,2    |

Sources : RGPH, 1985 . Enquête prioritaire 1994-95. D'après Charmes J. 1996.

Au cours de la même période, les taux de pluri-activité masculins, principalement en milieu urbain, ont fortement augmenté, passant de 26,4 à 34,5 %.

Le rôle du secteur informel apparaît ainsi en pleine lumière, mais il est évident qu'en ce domaine les résultats directs des enquêtes sont souvent décevants et risquent de l'être encore longtemps malgré tous les efforts déployés pour saisir un phénomène capital. On convaincra difficilement les salariés de déclarer spontanément une pluri-activité qui est illégale par définition (sans même parler des revenus tirés de la pratique clientéliste de l'utilisation des services publics) et l'on aurait tort d'en déduire que l'on attribue à ce phénomène une importance qu'il n'a pas. Tout comme pour l'appréhension des revenus des activités informelles, des approches indirectes s'imposent comme par exemple le calcul du taux d'exercice d'activités informelles par les conjoints ou les autres

membres de la famille, ou encore l'écart entre revenus et dépenses des ménages dont le chef est un salarié du secteur public.

Le tableau 11 ci-après montre l'importance des activités non agricoles pratiquées par les membres des ménages (et particulièrement les conjoints) dont les chefs sont salariés, en Guinée en 1991.

**TABLEAU 11:** Répartition des activités non agricoles exercées dans le ménage selon le groupe socio-économique du chef de ménage et le lien de parenté avec le chef de ménage. Guinée 1991 (rapport du nombre d'activités au nombre de ménages).

**TABLEAU 11 :** Répartition des activités non agricoles exercées dans le ménage selon le groupe socio-économique du chef de ménage et le lien de parenté avec le chef de ménage. Guinée 1991 (rapport du nombre d'activités au nombre de ménages).

| <b>GROUPE SOCIO-ECONOMIQUE DU CHEF</b>             | <b>AGRICULTEURS D'EXPORTATION</b> | <b>AGRICULTEURS DE SUBSISTANCE</b> | <b>SALARIES PUBLICS</b> | <b>SALARIES PRIVES</b> | <b>ENSEMBLE*</b> |
|--|-----------------------------------|------------------------------------|-------------------------|------------------------|------------------|
| <b>LIEN DE PARENTE</b>                             |                                   |                                    |                         |                        |                  |
| <b>CHEF</b>  | 23,4                              | 21,1                               | 8,0                     | 10,6                   | 27,6             |
| <b>CONJOINT</b>                                    | 15,7                              | 11,0                               | 41,5                    | 51,3                   | 19,8             |
| <b>AUTRES</b>                                      | 7,4                               | 5,1                                | 13,2                    | 17,8                   | 9,2              |
| <b>NOMBRE TOTAL D'ACTIVITES NON AGRICOLES</b>      | 60 120                            | 155 464                            | 40 533                  | 17 250                 | 493 196          |
| <b>NOMBRE DE MENAGES</b>                           | 129 301                           | 418 015                            | 64639                   | 21 675                 | 870 246          |
| <b>NOMBRE D'ACTIVITES NON AGRICOLES PAR MENAGE</b> | 0,5                               | 0,4                                | 0,6                     | 0,8                    | 0,6              |

\* L'ensemble comprend les autres groupes socio-économiques non inclus dans le tableau.

Source : République de Guinée... (1992), Enquête sur les Informations Prioritaires, (calculs effectués à partir du tableau 72 A p. 101).

On voit que la pluri-activité touche 8 % des salariés publics et 10,6 % des salariés privés et 21 à 23 % des agriculteurs, s'agissant du moins des chefs de ménage, mais l'exercice d'activités non agricoles par leurs conjoints porte respectivement sur 41,5 %, 51,3 % et 11 à 16 % des catégories concernées.

Ainsi s'expliquerait en partie que les revenus moyens des ménages dont le chef est salarié soient si fortement supérieurs à ceux des autres catégories et

notamment aux revenus des ménages dont le chef est indépendant du secteur informel.

\* \* \*

On peut sans doute considérer que le secteur informel a puissamment contribué à absorber la croissance soutenue de la population active et qu'il a réussi à contenir l'explosion d'un chômage qui reste essentiellement un chômage d'insatisfaction de primo demandeurs d'emploi.

Cette explosion de l'emploi informel ne peut évidemment aller sans une chute de la productivité et des revenus. Mais il apparaît que les limites sont encore loin d'être atteintes, en dépit des apparences brouillées par des évaluations sous-estimées des PNB. En outre l'informel s'articule sur les comportements des divers agents économiques et contribue ainsi à maintenir les écarts et les clivages entre catégories d'agents : ainsi s'explique que le salariat continue à rester un objectif recherché, non comme ambition, mais comme aubaine, donnant accès à des revenus faibles mais stables, des revenus indirects, et des opportunités d'exercice d'activités informelles.

Mais le secteur informel ne doit pas être seulement considéré comme une source de compléments de revenus permettant d'affronter la crise et l'ajustement, il est aussi un creuset où se forge, dans des situations difficiles, une initiative privée susceptible de déboucher sur un petit entrepreneariat dynamique source d'accumulation : le foisonnement actuel - et qui ne semble pas devoir se démentir - des activités informelles ne peut qu'en être un signe évident.

L'existence d'un secteur intermédiaire est attestée par le dynamisme d'une classe de petits entrepreneurs africains, en dépit des difficultés de son identification et de sa mesure qui le font qualifier de "missing middle". Elle traduit bien une forme originale -transitoire mais sans doute efficace- d'insertion dans le processus de mondialisation : une compétitivité certaine sur les marchés intérieurs et locaux, susceptible de permettre une consolidation ultérieure d'avantages comparatifs sur les marchés régionaux.

## **RÉFÉRENCES**

BIT (1993) : Le travail dans le monde, Genève, 111 p.

Charmes J. (1987) : Contribution du secteur informel à l'emploi et à la production au Niger. Essais d'estimation et perspectives. Ministère du Plan, Direction de la Statistique et de l'Informatique, Niamey, 12 p.

Charmes J. (1988) : Emploi et secteur informel en Algérie. PNUD-OPS-CENEAP, Alger, 51 p.

Charmes J. (1988) : Essai d'estimation de l'emploi dans le secteur informel au Mali. Analyse de la période 1976-85. Ministère du Plan. DNSI, PNUD-DTCD-PADEM, Bamako, 59 p.

Charmes J. (1989) : Trente cinq ans de comptabilité nationale du secteur informel au Burkina Faso (1954-89). Leçons d'une expérience et perspectives d'amélioration. Ministère du Plan et de la Coopération, PNUD-DTCD, Ouagadougou, 108 p.

Charmes J. (1989) : Economie non enregistrée, secteur informel et comptabilité nationale au Sénégal : 1977-88. Direction de la Statistique, PAGD, Dakar, 74 p.

Charmes J. (1990) : Une revue critique des concepts, définitions et recherches sur le secteur informel. OCDE : Nouvelles approches du secteur informel, Paris, 271 p. (pp. 11-51).

Charmes J. (1990) : Deux études sur l'emploi dans le monde arabe. Dossiers du CEPED n°11, 37 p.

Charmes J. (1990) : Pluri-activité des salariés et pluri-activité des agriculteurs. Deux exemples de mesure et d'estimation : Italie et Burkina Faso. in Montagné-Villette S. (ed.) : Espaces et travail clandestins, Masson, Paris, 157 p. (pp. 25-32).

Charmes J. (1992) : La contribution du secteur informel à l'emploi et au produit national en Mauritanie, 1977-92. Ministère du Plan, projet DSA, Nouakchott, 92 p.

Charmes J. (1993) : Le cadre institutionnel comme contrainte, incitation ou régulateur du développement. Programmes d'appui au secteur informel et perspectives de politiques appropriées dans un contexte d'ajustement et de changement en Mauritanie. Ministère du Plan, projet DSA, Nouakchott, 45 p.

Charmes J. (1993) : Emploi, pluri-activité, secteur informel et chômage : caractéristiques de la population active à Bamako d'après l'enquête nationale

sur les activités économiques des ménages (secteur informel), au Mali en 1989. Ministère du Plan, DNSI, PNUD, Bamako, 21 p.

Charmes J. (1994) : Le secteur informel dans l'économie tchadienne. Premières estimations et programme d'enquêtes. Ministère du Plan et de la Coopération, DSEED, N'Djamena, 47 p. + annexes.

Charmes J. (1994) : Le secteur informel, une chance ou un pis-aller pour le développement en Afrique ? Communication à la Conférence sur "L'Afrique dans le Monde d'aujourd'hui". Espace Afrique, CRES, Genève, 14-17 novembre 1994, 13 p.

Charmes J. (1994) : Les jeunes et l'économie au Sahel : place, rôle et attentes. Pop Sahel n°21, CERPOD, Bamako, pp. 30-35.

Charmes J. (1994) : Visible et invisible : le secteur informel dans l'économie urbaine du monde arabe. Communication au colloque international : "La société urbaine dans le monde arabe : transformations, enjeux, perspectives". Fondation Giovanni Agnelli, Turin, 12-13 décembre 1994, 16 p.

Charmes J. (1995) : La capacité d'adaptation des ménages béninois sous ajustement aux effets de la dévaluation du Franc CFA. Une analyse du comportement des ménages urbains d'après les résultats de l'enquête légère auprès des ménages. INSAE-PNUD, Cotonou, 30 p.

Charmes J. (1996) : Le secteur informel au Burkina Faso. Evolution sur longue période et suivi conjoncturel. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, GTZ, 30 p.

Charmes J. et al. (1993) : Suivi des caractéristiques et comportements des ménages et des groupes vulnérables en situation d'ajustement structurel, 1990-93. Résultats de la troisième enquête légère réalisée à Cotonou et Parakou, ELAM 3. INSAE-PNUD, Cotonou, 76 p.

Charmes J., Daboussi R. et Lebon A. (1993) : Population et migrations dans le bassin méditerranéen. BIT, SIMED, Genève, 75 p.

Charmes J. Dourmashkin N. and Stalford S. (1993) : Development of business and labour market statistics for Kenya. CESD Communautaire, Luxembourg, 36 p. + annexes.

Charmes J. et Naudet D. (1989) : Secteur artisanal et comptabilité nationale au Zaïre. Résultats de l'enquête légère sur le secteur informel urbain de la production et des services. INS, PNUD, PRAIGEFI, Kinshasa, 53 p., + 32 p.

Charmes J. et Willaert Y. (1994) : Pauvreté et vulnérabilité en Guinée. Etat des connaissances, programmes d'action, instruments de suivi et d'évaluation. Ministère du Plan et des Finances, Projet d'appui au développement socio-économique (PADSE), Conakry, 107 p. + annexes.

DIAL-DSCN (1993) : Conditions d'activité de la population de Yaoundé, Paris, 16 p.

DIAL-DSCN (1993) : Le secteur informel à Yaoundé, Paris, 28 p.

DIAL-DSCN (1993) : Consommation et conditions de vie des ménages à Yaoundé, Paris, 24 p.

DNSI-PNUD (1994) : Emploi et secteur informel au Mali en 1989. Résultats de l'enquête nationale sur les activités économiques des ménages (secteur informel), Bamako, 65 p.

Ellis S. et Fauré Y.-A. eds. (1995) : Entreprises et entrepreneurs africains. Paris, Karthala-ORSTOM, 632 p.

Lachaud J.-P. (1995) : Le secteur informel urbain et l'informalisation du travail en Afrique sub-saharienne : rhétorique et réalités. Le cas de la Côte d'Ivoire. Centre d'Economie du Développement, Université de Bordeaux I, 33 p.

OCDE, BAD, CILSS (1994) : Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest : une vision à l'horizon 2020. Synthèse de l'étude des perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest, Paris, 67 p.

Office National des Statistiques (1994) : Situation de l'emploi 1991-92. Collections statistiques n°58, Alger, 55 p.

PNUD (1994) : Rapport mondial sur le développement humain, Paris, Economica, 240 p.

République de Guinée, Ministère du Plan et des Finances, PADSE (1992) : Dimensions sociales de l'Ajustement Structurel, enquête sur les informations prioritaires (ESIP). Rapport final. Conakry, 231 p. + 139 p. annexes statistiques.

République Islamique de Mauritanie, Ministère du Plan, Projet Dimensions sociales de l'Ajustement (1993) : Plan d'action de lutte contre la pauvreté en Mauritanie. Nouakchott, 82 p.

Vandemoortele Jan, 1991. - "Labour Market Informalisation in Sub-Sahara Africa" in : Standing Guy et Tokman Victor E. (éds.), Towards Social Adjustment, Labour market Issues in Structural Adjustment, p. 81-113. -Genève, OIT, 348 p.